

A DEPOSER AU SERVICE DES INSCRIPTIONS

Matricule étudiant

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Je soussigné-e..... (NOM, prénom),

déclare avoir pris connaissance et accepte les dispositions particulières à l'inscription provisoire soit les articles 11 et 12 du Règlement Général des Etudes. Celui-ci dispose que, dans la mesure où je ne suis pas en mesure de fournir, au moment de ma demande d'inscription, la dépêche d'équivalence de mon titre étranger au titre secondaire délivré en Communauté française, délivrée par le Ministère de la Communauté française, je bénéficie d'une **inscription provisoire**.

Je m'engage, dès réception de la dépêche d'équivalence, à **me présenter au Service des inscriptions ou à l'envoyer par email***, afin de régulariser mon inscription. Celle-ci sera confirmée comme inscription régulière dès réception du solde des droits d'inscription.

Si je ne pouvais pas produire la dépêche d'équivalence pour le **1^{er} décembre 2024**, mon inscription provisoire ne pourra être confirmée comme inscription régulière. Les droits d'inscription déjà perçus ne seront en aucun cas remboursés mais permettront à l'étudiant qui le souhaite, en accord avec les autorités facultaires, de suivre certains cours isolés comme élève libre. En cas de réussite des épreuves portant sur ces cours, des crédits pourront être accordés et valorisés l'année académique suivante.

*Selon les études envisagées ou le profil de l'étudiant-e, la dépêche d'équivalence est à envoyer à l'adresse suivante :

- ba1ue@ulb.be (étudiant-es de l'Union Européenne)
- ba1hue@ulb.be (étudiant-es hors Union européenne)
- etudes-contingentes@ulb.be (études contingentées : Kinésithérapie-Logopédie-Médecine vétérinaire)

Fait à, le2024

Signature

.....